



# PORTER A CONNAISSANCE

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agroalimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX<sup>ème</sup> siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, poix...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

# **Agriculture Durable**

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le <u>site internet de la DRAAF</u>.

# **Recensement Général Agricole**

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale de cette commune 776 ha, la SAU est de 560 ha à la PAC 2012. Elle représente 72% du territoire communal et les surfaces fourragères couvrent 49 ha, en hausse par rapport au RA2000 (552 ha). - Sources : RGA 2000 et déclarations de la PAC 2012. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative.



# Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

22 - PICARDIE Région

60 - OISE Département : Canton:

Région agricole : 327 - PLATEAU PICARD Zone défavorisée : 0 - Hors zone Massif: 0 - Hors zone

> 17 - GRANDVILLIERS 588 - SAINT-MAUR Commune:

776 ha 552 ha 869 ha Superficie totale\*
Superficie agricole utilisée communale (7)
Superficie agricole utilisée des exploitations (1) 310 Population totale en 1990\* en 1999\* \* Source : INSEE, DGI 1. Généralités

# 2. Taille moyenne des exploitations

		Exploitations		Superficie agi	ricole utilisée moy	enne (ha) (1)
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	7	6	8	88	19	108
Autres exploitations	7	5	3	9	10	2
Toutes exploitations	14	14	11	47	47	79
Exploitations de 100 ha et plus	O	O	5	O	O	130

# 3. Superficies agricoles

		Exploitations		S	Superficie (ha) (1)	
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	14	14	11	199	653	869
Terres labourables	6	10	80	543	552	780
dont céréales	6	10	80	334	312	513
Superficie fourragère principale (3)	14	12	11	161	140	123
dont superficie toujours en herbe	14	12	11	118	100	88
Blé tendre	6	10	80	260	249	351
Orge et escourgeon	7	6	7	99	55	155
Mais-grain et mais semence	0	0	0	0	0	0
Betterave industrielle	5	9	5	98	28	54
Pois protéagineux	:		5	-	1	31
Pommes de terre de conservation	0	0	0	0	0	0

# 4. Cheptel

Total bovins         1979         1988         2000         1979           dont total vaches         10         9         6         459           Total volailles         11         7         4         338           Vaches latifières         3         4         4         115           Total volailles         3         4         4         115           Action vins         3         4         4         115           Action proteins         3         4         4         113           Action proteins         0         0         0         0         0           Laprines mères         9         7         3         355           Poules pondeuses         9         7         3         355			CADICITATION			100011	
00 8 11 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8		1979	1988	2000	1979	1988	2000
α <del>+</del> α α α α α α α α α α α α α α α α α α α	Total bovins	10	6	9	459	365	222
	dont total vaches	80	6	2	127	151	89
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Total volailles	11	7	4	338	4 412	275
& & & O O O O 1	Vaches laitières	9	5	0	115	114	S
40000 ::	Total ovins	3	4	4	113	428	211
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	dont brebis mères	3	4	4	78	268	441
0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Total porcins	0	0	0	0	0	0
V 4 4 6	dont truies mères	0	0	0	0	0	0
4.0	Lapines mères	6	7	3	35	118	6
On the state of th	Poules pondeuses	:	9	4	:	99	41
Populeis de criair et cods	Poulets de chair et cogs	11	0	3	46	O	71

# 5. Moyens de production

		Exploitations	8	(en pro	super note (na) ou paro n propriété et copropriét	priété)	
	1979	1988	2000	1979	1988	2000	
Superficie en fermage	12	10	10	427	421	716	
Tracteurs	10	12	10	24	29	40	
dont tracteurs de 135 ch DIN et plus	:	O	4	:	O	7	
Moissonneuse-batteuse	7	7	e	7	9	4	
Presse à grosses balles	:	5	es	:	n	2	
Superficie imiguée	0	0	0	0	0	0	
	•	•	•	•		•	_

# 6. Āge des chefs d'exploitation et des coexploitants

1979 Moins de 40 ans	1988	2000	
Moins de 40 ans	0	1333	
O CONTRACTOR OF		0	
40 à moins de 55 ans	O	80	
55 ans et plus 6	9	2	
Total 14	14	12	

# 7. Population - Main d'œuvre

		(+) WINDON	
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	7	6	1
Pop. familiale active sur les expl. (5)	22	23	23
UTA familiales (4)	16	18	12
UTA salariés (4) (6)	4	3	2
UTA totales (y c. ETA-CUMA) (4)	20	21	14
Salariés permanents	4	3	S

# 8. Statut

	1979	1988	2000	
Exploitations individuelles	14	14		9
9. DIVERS				
S : superficie (ha) SD : superficie développée (ha)		S ou SD		- 80
	1979	1988	2000	
Maïs fourrage et ensilage (S)	32	28		O
Pomme de terre de féculerie (S)	0	0		0
Colza grain et navette (S)	U	20		89
Haricot vert (SD)	O	0		0
Petit pois (SD)	37	27		0

# Precisions methodologiques

- (1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune (2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé. (3) Somme des fourages et des superficies toujours en herbe. (4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

- (5) La opquiation familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation. (6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.

  (7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

- Signes conventionnels ... Résultat non disponible c Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

## **Valeur vénale des terres**

La commune de Saint-Maur fait partie de la petite région agricole du Plateau Picard.

La valeur vénale des terres en 2007 figure dans le document ci-après.

Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2007 pour les terres agricoles d'au moins un hectare, libres à la vente

			TE	ERRES LABOURABLE	ES			P	PRAIRIES NATURELLI	ES	(euros à l'hectar
	60-Oise			2007		,			2007		2
		Rappel	Domi-	mini	maxi	%	Rappel	Domi-	mini	maxi	%
	(petites) régions agricoles	2006	nante	9		07/06	2006	nante			07/06
	4	6 390	7 020			+ 10	5 480	5 900			+ 8
041	PAYS DE THELLE	6 050	6 900	3 350	10 600		5 480	5 900		6 560	
042	CLERMONTOIS	6 050	6 900	3 350	10 600		5 480	5 900			
043	NOYONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900			
327	PLATEAU PICARD	7 120	7 620	3 500	10 700	+7	5 480	5 900	3 600	6 560	+8
328	SOISSONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+8
329	VALOIS ET MULTIEN	6 400	7 100	5 610	8 400	+ 11	5 480	5 900	3 600	6 560	+8
330	VEXIN FRANÇAIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+8
331	PAYS DE BRAY	5 440	6 000	3 900	7 600	+10	5 480	5 900	3 600	6 560	+8

(1) Les estimations des prairies ont été réalisées au niveau départemental à partir de 2006.

Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2012 à l'échelle de la PRA du Plateau picard est de 8 810 €/ha, un peu plus élevée par rapport à la moyenne départementale (8 680€/ha). (Source : Le prix des terres agricoles – Analyse des marchés fonciers ruraux 2012 – Safer – Mai 2013)

## **Proximité des exploitations agricoles**

L'article L 111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L 111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

## **Économie du foncier et mitage des zones agricoles**

23 exploitations travaillent au moins 1 îlot de la commune et 7 exploitations ont le siège sur la commune. L'activité d'élevage, présente sur cette commune, a légèrement augmentée entre les 2 recensements : 317 UGB (unités Gros Bétail) ont été recensés en 2010, contre 307 en 2000.

L'activité agricole dominante qui caractérise ces communes du Plateau Picard est la production de grandes cultures et de betteraves. Des productions spécialisées (légumes) sont également présentes. L'activité d'élevage, présente ponctuellement doit être considérée comme une activité de diversification apportant un complément de revenu. Les terres labourables occupent plus de 90% de la SAU.

Les terres limoneuses du type « limon battant » ou « limon mouillant de vallon» sont dominantes dans cette PRA. Les rendements potentiels de ces sols sont élevés sur les parcelles drainées. Ils peuvent atteindre 90 à 95q/ha pour le blé (8 années sur 10). Leur valeur agronomique peut être considérée comme excellente. (Source : Guide des sols de l'Oise – ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 1997)

Les espaces agricoles mais aussi naturels avec la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc. ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement — filtrage de l'eau, réduction de CO2, biodiversité (ex : les abeilles). Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

# **Évolution des espaces agricoles**

La commune a clôturé son remembrement le 15 décembre 1964.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : <a href="http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id\_article=1495">http://www.oise.equipement-agriculture.gouv.fr/article.php3?id\_article=1495</a> ainsi que l'évolution de l'urbanisation : <a href="http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Urbanisation&service=DDT">http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Urbanisation&service=DDT</a> 60.

## La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

Je vous invite à consulter la <u>plaquette élaborée</u> par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale de consommation des espaces agricoles.